# GRAND PRIX Rapides du Val de Marne

## Règlement de la Compétition

### Article 1

Le grand prix du Val de Marne est une compétition de parties rapides ouverte à tous les joueurs licenciés du département. Il se déroule d’octobre à juin au travers d’Opens organisés par quelques Clubs, Opens eux-même subdivisé en 3 tournois :

- Le premier pour les joueurs ayant un Elo strictement inférieur à 1100

- Le second pour les joueurs ayant un Elo supérieur ou égal à 1100 et inférieur ou égal à 1499

- Le troisième pour les joueurs ayant un Elo supérieur ou égal à 1500

L’évolution de l’Elo du joueur n’aura aucune incidence sur le choix du tournoi durant la saison. Le tournoi sera déterminé en fonction de l’Elo du joueur lors de **sa première inscription.**

Les résultats de chacun de ces tournois sont comptabilisés et cumulés pour donner le classement général final du Grand Prix de la saison.

**Article 2**

Le déroulement des parties doit être conforme au règlement des parties rapides de la FIDE. Chaque tournoi est organisé un samedi après-midi et comprend 6 rondes réparties comme suit :

3 rondes de 15 minutes par joueur (rondes 1 à 3)

3 rondes de 20 minutes par joueur (rondes 4 à 6)

La 1ière ronde doit impérativement commencer à 14h et la limite des inscriptions est fixée à 13h30. Tout joueur s’inscrivant après cet horaire sera apparié à la ronde 2. Il est demandé (à tous les responsables) de faire parvenir à l’arbitre (coordonnées présentes sur le mailing) avant le vendredi 23h, la liste des participants de chaque club pour le tournoi du lendemain. Seuls les joueurs pré-inscrits seront appariés à la ronde 1.

**Le logiciel PAPI (dernière édition )** de la Fédération Française des Echecs (FFE) doit être utilisé pour les appariements.

Pour chaque tournoi, le départage des ex-aequo est fait suivant le Bucholtz, puis à la Performance en cas de nouvelle égalité.

**Article 3**

Les droits d’inscription sont fixés à 6 €uros pour chaque joueur Senior quelque soit son Elo et 3 €uros pour tout joueur de moins de 20 ans quelque soit son Elo.

**Article 4**

Chaque tournoi est ouvert à tous les joueurs **licenciés** (licence A ou B) dans le département. **Il ne sera autorisé aucune dérogation à tout joueur non licencié le jour de la rencontre**.

**Article 5**

Pour l’arbitrage de ces Opens, un arbitre fédéral 3 (AF3) est nécessaire.

### Article 6

A chaque rencontre, et pour chaque tournoi, les points comptabilisés pour le classement général du Grand Prix sont attribués comme suit :

1ier 10 points

2nd 8 points

3ième 6 points

4ième 5 points

5ième 4 points

6ième 3 points

7ième 2 points

8ième 1 point

A l’issue de chaque Open, un cumul de points est attribué à chaque joueur en fonction des résultats des Opens précédents.

**Article 7**

Pour le classement général final de chaque tournoi et en cas d’égalité de points, un départage est effectué de la façon suivante :

- dans un 1ier temps, en tenant compte des places obtenues

- dans un 2nd temps, l’âge (le plus jeune est classé devant)

**Article 8**

Lors de chaque Open, et pour chaque tournoi, les 3 premiers ainsi que la 1ière féminine sont récompensés par un trophée ou une coupe. Au cas, où la 1ière féminine occupe l’une des 3 premières places du tournoi, le 4ième sera également récompensé. Pour les tournois regroupant les joueurs dont l’Elo est inférieur ou égal à 1499, une récompense sous forme de médaille sera remise à tous les participants hormis ceux ayant déjà reçu un trophée.

### Article 9

A l’issue de la saison, les 8 premiers du classement général de chaque tournoi seront récompensés. La nature des récompenses sera décidée par le Comité du Val de Marne et celles-ci seront annoncées après le 3ième Open. Ces récompenses seront remises à l’issue du dernier Open par l’organisateur de ce dernier.